



L'ÉCHO de la CHARNIE

Le Bulletin
d'informations
de
CHEMIRÉ-en-
CHARNIE

Au Sommaire

- L'Édito du Conseil municipal p.2
- Les décisions du Conseil municipal p. 3 à 9
- Des informations municipales p. 10 à 11
- Les finances de la commune p. 12 à 15
- La vie associative p. 16 à 19
- Cela s'est passé en 2023 p. 20 à 21
- Des informations du territoire p. 22 et 23
- Le mémo pratique p. 24



L'Édito

Chères Chemiréennes, Chers Chemiréens,

En ce début d'année, le Conseil municipal vous présente ses meilleurs vœux. Que 2024 vous apporte bonheur, santé et succès de vos projets personnels et professionnels.

Le moment est venu de faire le point sur nos actions passées, à mi parcours de notre mandat.

Si vous vous souvenez, en 2020, notre feuille de route avait un objectif « *Vivre ensemble en respectant nos différences* ». Dans les actes quotidiens de gestion de la commune et à travers la mise en place des projets, nous sommes attentifs à l'intérêt de tous. Nous sommes présents également dans les réunions de Conseil communautaire pour faire entendre notre réalité et contribuons aux décisions et actions essentielles à la vie de notre territoire. Notre soutien aux associations est essentiel, dans chacune des manifestations et actions favorisant les rencontres, les échanges, la préservation de notre patrimoine historique et naturel, l'entraide, et nous voyons les liens se nouer entre elles pour l'intérêt commun. Depuis 2020, vous voyez comme nous la participation grandissante aux différentes propositions du Conseil municipal et des associations. Nous nous sommes relevés de la période de Covid 19 ! Nous multiplions les sollicitations auprès de vous pour contribuer aux réflexions et à la mise en place des actions. N'hésitez pas à vous inscrire !

Plus concrètement, nous espérons que la réalisation des projets suivants contribue à améliorer votre quotidien et votre cadre de vie :

- ✓ Le recrutement d'un employé communal
- ✓ La finalisation de la vente des terrains du lotissement, suivie des travaux de voirie
- ✓ Les travaux de sécurisation de la traversée du bourg
- ✓ La réfection partielle de la toiture de l'église et celle de la salle Chauvelier
- ✓ La clôture du terrain de la Fenderie et de la salle communale
- ✓ La réalisation de l'aire de jeux
- ✓ L'aménagement piétonnier du cimetière
- ✓ La pose des panneaux du patrimoine naturel et historique de Chemiré
- ✓ L'accessibilité au CR 44 au départ d'Etival-en-Charnie
- ✓ La mise en place d'une boîte à livres
- ✓ Le dépôt de pains
- ✓ L'information communale sur des supports diversifiés

Au cours des trois prochaines années, nous poursuivrons nos actions avec la même détermination en ayant toujours présent à l'esprit votre bien-être, tout en maîtrisant la pression fiscale. Les travaux de la lagune et la construction de l'atelier communal vont être à la une de nos actions en 2024/2025.

Nous vous souhaitons une bonne lecture de ce bulletin rendant compte des travaux de l'année.



Le Conseil municipal JP Coquille, M. Letourneur, M. Feuvrier, I. Caté, P. Coutelle, C. Krakus, M. Marie, A. Molard, N. Padois.

Les élus reçoivent les jours d'ouverture de la mairie, soit :

- Les mardis de 10h à 12h et vendredis de 16h à 18h
- Les 1^{ers} et 3^{èmes} samedis de 10h à 12h

En cas d'urgence, appelez le 06 28 05 43 94

Les coordonnées de la mairie

Adresse postale : 6 bis, place Saint-Gilles
72540 Chemiré-en-Charnie

Tél : 02.43.88.42.67

Courriel : mairie.chemireencharnie@wanadoo.fr

Site web : www.chemireencharnie.mairie72.fr



Panneau pocket

Les horaires d'ouverture au public

Les mardis de 10h à 12h et de 14h à 18h.

Les vendredis de 14h à 18h.

Les 1^{er} et 3^e samedis du mois de 10h à 12h.



Les décisions du Conseil municipal

Les achats et travaux 2023

Au cours de l'année 2023, le Conseil municipal a pris les décisions suivantes :

Les salles communales et aire de jeux



Reprise de la couverture du muret de la salle communale

L'entreprise TOQUÉ d'Epineu-le-Chevreuil a réalisé la reprise de la couverture du muret de salle abîmée à la suite d'un accrochage pour un montant de 723.08 € HT soit 867.70 € TTC. Ces travaux sont pris en charge par l'assurance du conducteur.

Pose de gouttières salle Chauvelier

Lors de la réfection de la toiture de la salle Chauvelier, suite aux dégâts de la tempête de grêle de 2022, l'entreprise ESNAULT Charpente de Joué-en-Charnie a posé des gouttières pour un montant de 578.20 € HT soit 693.84 € TTC.

Travaux complémentaires pour l'aire de jeux

Le Conseil municipal a autorisé le Maire à signer un devis d'un montant de 1 888.92 € HT soit 2 266.70 € TTC avec la SARL CHANTEAU pour des travaux complémentaires à la réalisation de l'aire de jeux (terrassment, installation).

Pelouse du terrain de jeux

L'entreprise ORY de Saint-Denis-d'Orques a réalisé les travaux de plantation de pelouse du terrain de jeux pour un montant de 1 500 € HT soit 1 800 € TTC.

Écran mural pour vidéo projection

Le Conseil municipal a validé le devis de la Société FATECH du Mans d'un montant de 206.67 € soit 248 € TTC pour l'achat d'un écran mural pour vidéo projection. Celui-ci a été installé à la salle communale.

Vidéo projecteur

Un vidéo projecteur a été acheté auprès de la Société FATECH du Mans, pour un montant de 698 € HT soit 837.60 € TTC.

Achat de chaises pour la salle communale

30 chaises ont été achetées auprès de la Société KGMAT pour un montant de 964.80 € HT soit 1 157.76 € TTC.

Maintenance du défibrillateur

Le Conseil municipal a autorisé le Maire à signer un contrat de maintenance du défibrillateur avec la Société TECC de Sainte-Jamme-sur-Sarthe avec remplacement des électrodes et de la batterie. Le montant annuel s'élève à 215 € HT soit 258 € TTC.

Assainissement

Études préalables au curage de la lagune

Afin de déterminer le taux d'envasement et le volume de boues des bassins de la lagune, une bathymétrie des bassins a été réalisée par la société LABEL ENVIRONNEMENT du Mans.

Le résultat de la bathymétrie indique qu'un curage est nécessaire pour les trois bassins :

- Taux d'envasement : 64 %-83 %-47 %.
- Volume des boues : 766m³ environ.

Le montant de l'étude est de 1 180 € HT soit 1 416 € TTC. Cette dépense pourra être imputée en investissement du budget assainissement. En effet, cette étude est un préalable au curage, à la remise en état de la lagune et sa mise en conformité. Il réduira les risques de dysfonctionnement et augmentera la durée d'utilisation de la lagune.

Le Conseil municipal a validé le devis de la société LABEL ENVIRONNEMENT d'un montant de 7 260 € HT soit 8 712 € TTC pour l'étude préalable au plan d'épandage des boues.

Tarif assainissement 2024

Afin de prévoir le nettoyage et le curage de la lagune, le Conseil municipal a décidé d'augmenter progressivement le tarif assainissement.

À compter de la facturation 2024*, pour chaque logement raccordé ou susceptible d'être raccordé au réseau assainissement :

- l'abonnement pour chaque facture sera de 25€ (pas de changement)
- le tarif par m³ d'eau consommée sera de 1.10 €, (au lieu de 0,90 €).

*consommation de septembre 2023 à septembre 2024



Les décisions du Conseil municipal

L'église



Réparation de la toiture et de la voûte de l'église suite aux dégâts tempête grêle

Suite aux dégâts occasionnés par la tempête-grêle du 20 mai 2022, le Conseil municipal a autorisé le Maire à signer les devis de :

- l'entreprise TOQUÉ d'Epineu le Chevreuil d'un montant de 6 163.77 € HT soit 7 396.52 € TTC pour la réparation de la toiture ;
- l'entreprise PINEAU PLÂTRES de Chantenay Villedieu d'un montant de 3 790.20 € HT soit 4 548.24€ TTC pour la réparation de la voûte.

Ces travaux seront indemnisés par l'assurance Groupama.

Restauration cloche n°2 : points de frappe et bélière

Lors des visites de maintenance des cloches, il a été constaté l'usure des points de frappe de la cloche n°2 et de la bélière.

Le devis de l'entreprise BODET pour la recharge de 4 points de frappe, la fourniture et la soudure de la bélière s'élève à 11 188 € HT soit 13 425.60 € TTC.

Le Conseil municipal a décidé d'inscrire cette dépense au budget 2024 et a autorisé le Maire à déposer une demande de subvention auprès du Département.

Entretien du système de chauffage de l'église

Le Conseil municipal a autorisé le Maire à signer le devis de l'entreprise AMIARD PARIS de Loué d'un montant de 1 500 € HT soit 1 800 € TTC pour l'entretien du chauffage de l'église.

Peinture des portes de l'église

Le Conseil municipal a validé le devis de l'entreprise LOUE DÉCOR d'un montant de 912 € HT soit 1094.40 € TTC pour la peinture des portes de l'église.

Construction de l'atelier communal

Maîtrise d'œuvre pour la construction de l'atelier communal

Le Conseil municipal a décidé de lancer le projet de construction d'un atelier communal et a autorisé le Maire à signer les devis concernant :

- la mission de maîtrise d'œuvre avec LC DÉVELOPPEMENT de Coulans sur Gée d'un montant de 10 500 € HT soit 12 600 € TTC.
- l'architecture avec la SARL d'Architecture Anne-Laure DEVAUX d'un montant de 750 € HT, soit 900 € TTC.

Validation de l'Avant-Projet Définitif

Le Conseil municipal a validé l'Avant-Projet Définitif présenté par le cabinet LC DÉVELOPPEMENT et a autorisé le Maire à déposer les demandes de subventions.

Dépenses	Montant en € HT
Relevé topographique	1210
Mission de maîtrise d'œuvre	10 500
Honoraires architecte	750
Travaux	89 000
Aménagement sanitaires	18 000
Plancher bois et escalier	6 000
Publications	1 200
Branchement Enedis	1 400
Honoraires contrôles	2 500
Total des dépenses	130 560

Recettes	Montant en €
Commune (maîtrise d'ouvrage)	32 006
DETR* (État)	56 500
Département (Plan de relance)	20 000
LBN Communauté (Fonds de concours)	22 054
Total des recettes	130 560

* Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux



Les décisions du Conseil municipal

Chapelle d'Étival-en-Charnie



Restauration des vitraux suite aux dégâts tempête grêle

Le Conseil municipal a validé le projet de restauration des vitraux de la chapelle endommagés par l'épisode de grêle du 20 mai 2022 et a autorisé le Maire à signer le devis de l'entreprise VITRAIL FRANCE de Neuville-sur-Sarthe d'un montant de 35 062.69 € HT soit 42 075.23 € TTC.

La DRAC* a accordé une subvention de 7 012.54 €. Une demande de subvention a été déposée auprès du Département. L'assurance prendra en charge une partie des réparations.

* Direction Régionale des Affaires Culturelles

Restauration du Christ en croix



L'association Chemiré Patrimoine est à l'origine et a mené le projet de restauration de la statue du Christ en croix. Madame Grenouilleau, restauratrice de sculptures, a réalisé la restauration de la statue du Christ en croix de la chapelle d'Étival.

Le montant de la facture est de : 5 580 € HT soit 6 696 € TTC.

La commune a reçu les subventions du Département, soit 1 395 € et de la DRAC* soit 1 674 €.

Le Conseil municipal accepte le don de l'association Chemiré Patrimoine à la commune, d'un montant de 2 511 €.

* Direction Régionale des Affaires Culturelles

Restauration des fresques à la chapelle d'Étival-en-Charnie

L'association Chemiré Patrimoine a proposé à la Commune de faire restaurer les fresques de la chapelle. Le montant du devis pour la restauration de la peinture d'une religieuse, la stabilisation et l'étude des vestiges de décors peints sur l'arc nord est de 6 420 € HT soit 7 704 € TTC.

Le Conseil municipal a décidé d'inscrire ce projet au budget 2024 et a autorisé le Maire à déposer les demandes de subventions auprès de la DRAC* et du Département.

* Direction Régionale des Affaires Culturelles

Cimetière



Tapis pour améliorer l'accessibilité

Afin d'améliorer l'accessibilité, le Conseil municipal a décidé de faire poser un tapis sur l'allée principale du cimetière. Celui-ci a été fourni par la Société DESCHAMPS de La Couronne pour un montant de 7 640.35 € HT soit 9 168.42 € TTC.

Rampe pour l'accès piéton au cimetière

Le Conseil municipal a décidé la création d'une rampe d'accès piétons et a autorisé le Maire à signer le devis de l'entreprise BASSEREAU-DROUARD de Loué pour un montant de 4 056.40 € HT soit 4 867.68 € TTC.

Pose d'une stèle au jardin du souvenir

Une stèle sera posée au jardin du souvenir afin de permettre aux familles qui le désirent de faire inscrire l'identité de leur défunt dont les cendres ont été dispersées. Une nouvelle demande de devis est en cours.



Reprise technique de concessions

Le Conseil municipal a autorisé le Maire à faire reprendre 9 concessions temporaires ou expirées et a autorisé le Maire à signer le devis de l'entreprise MÉLANGER d'un montant de 4 050 € HT soit 4 860 € TTC.



Les décisions du Conseil municipal

Autres achats et travaux

Panneau dédié à l'affichage public

Le Conseil municipal a décidé de faire réaliser un panneau d'affichage par la MENUISERIE de la VEGRE de Chassillé pour un montant de 453 € HT soit 543.60 € TTC.

Remplacement d'un mât de pavoisement

L'un des deux mâts de pavoisement a été endommagé par un véhicule, place Saint-Gilles. Son remplacement a été pris en charge par l'assurance du conducteur.

Motorisation solaire du volet roulant de la mairie

Afin de permettre l'ouverture des portes de la mairie en cas de coupure de courant, le volet de la salle du Conseil municipal a été remplacé par une motorisation solaire. C'est l'entreprise AUTOMATIC'MANS de Ruillé-en-Champagne qui a réalisé ce changement pour un montant de 1 040.50 € HT soit 1 248.60 € TTC.



Travaux de voirie sur la VC 6

L'entreprise EUROVIA a réalisé les travaux de voirie sur la VC 6 (route d'Epineu). Ces travaux ont été financés par LBN Communauté (hors agglomération) et la commune de Chemiré-en-Charnie (agglomération).

Le Conseil municipal a autorisé le Maire à signer le devis de cette entreprise d'un montant de 3000.51 € HT soit 3 600.61€ TTC.

Dans le cadre de l'Aide départementale à la voirie communale, le Conseil départemental a attribué à la commune une subvention de 1 500 €.



Remplacement de la balise rue Bourdon Durocher

Une balise J4 auto relevable située sur l'écluse rue Bourdon Durocher a disparu. Elle a été remplacée par l'entreprise TRAÇAGE SERVICE de Saint-Léonard-des-Bois pour un montant de 180 € HT soit 216 € TTC.



Remplacement de 2 poteaux incendie

Le Syndicat d'eau, dans son rapport annuel d'entretien des poteaux incendie, avait indiqué la nécessité d'en remplacer deux. Il se charge des travaux et prend en charge 50% du coût du remplacement.

Le coût pour la commune sera de 1 296.01 € HT soit 1 555.21 € TTC pour le poteau situé 2 rue Eugène Chauvelier et de 1 142.01 € HT soit 1 370.41 € TTC pour celui situé au lieu-dit « La Poissonnière ».

Les autres délibérations

Tarifs de location des barnums

Le Conseil municipal a décidé de maintenir les tarifs pour la location des barnums. Pour rappel :

- Tente de réception 4m x 6m : 20€
- Tente de réception 6m x 12m : 40€

Les deux tentes sont mises gratuitement à la disposition des associations de Chemiré-en-Charnie.

Le Conseil municipal précise qu'il n'autorise pas la location des barnums aux habitants hors commune, même lors des locations de la salle communale.

Location ou mise à disposition de la salle Chauvelier pour les associations

Suite à la demande de location de la salle Chauvelier de deux associations dont le siège n'est pas situé sur la commune de Chemiré, le Conseil municipal a décidé d'ouvrir la location de la salle Chauvelier aux associations hors commune pour un tarif forfaitaire de 50 €.

Déclaration d'intention d'aliéner

Les déclarations d'intention d'aliéner concernant les parcelles soumises au droit de préemption urbain dans le PLU, présentées par les notaires au cours de l'année, n'ont pas reçu d'opposition du Conseil municipal.



Les décisions du Conseil municipal



Participation aux frais de fonctionnement de l'école Saint Pavin du Mans

Monsieur le Maire rappelle qu'un élève de Chemiré-en-Charnie est scolarisé à l'école Saint-Pavin du Mans. Or, la convention de participation financière de la commune au fonctionnement de cette école est arrivée à échéance.

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer une nouvelle convention pour une durée de 3 ans et l'autorise à régler la participation de 424 € pour un élève en 2021/2022 et en 2022/2023.

Participation aux frais de fonctionnement de l'école de Chantenay-Villedieu

Par courrier du 2 mai 2023, le SIVOS* Chantenay-Pirmil-Saint Pierre informe la commune qu'un élève de Chemiré-en-Charnie est scolarisé à l'école de Chantenay-Villedieu.

Le Comité syndical a fixé la participation aux frais de fonctionnement pour les élèves hors SIVOS à 675 €.

Le Conseil municipal autorise le Maire à régler cette somme au SIVOS* Chantenay-Pirmil-Saint Pierre

**Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire*

Participation aux frais de fonctionnement des écoles publiques de Loué

La commune de Loué a fixé à 897 € par enfant, la participation aux frais de fonctionnement de ses écoles publiques pour l'année scolaire 2022-2023.

Le Conseil municipal autorise le Maire à régler la participation pour les élèves résidant à Chemiré-en-Charnie.

Convention pour la participation aux frais de la cantine de Loué

La commune de Loué a fixé à 241 € par enfant la participation des communes aux frais de fonctionnement de la cantine.

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer une convention pour une participation de 241€ par élève.

Arrêt de bus scolaire pour le lycée de Sillé-le-Guillaume

Pour répondre à la demande de plusieurs familles, un arrêt du bus scolaire à destination du lycée de Sillé-le-Guillaume est effectif depuis la rentrée 2023-2024.



Contrat de prestation « RGPD » avec l'ATESART*

Le Règlement Général Européen sur la Protection des Données (RGPD), complété par la loi « Informatique et Liberté » modifiée le 20 juin 2018, est le socle de la réglementation applicable depuis le 25 mai 2018 en matière de traitement de données personnelles. L'ensemble des administrations, entreprises ou associations utilisant des données personnelles sont donc tenues de s'y conformer.

Considérant que cette mise en conformité va générer de nouvelles charges de travail et des coûts non négligeables et qu'elle ne dispose pas de toutes les compétences et moyens tant financiers qu'humains nécessaires à ces travaux, la commune désigne un Délégué à la Protection des Données déchargé de tout conflit d'intérêt, comme la réglementation le y oblige.

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer le contrat de prestation RGPD avec l'ATESART* qui assurera ce rôle après enregistrement de la désignation par la CNIL**.

Pour la réalisation de cette prestation, la commune versera à l'ATESART* une rémunération de 198 € (0.90 €/hab/an) les deux premières années, puis 110 € (0.50 €/hab/an) les années suivantes.

**Agence des Territoires de la Sarthe*

*** Conseil National Informatique et Libertés*



Les décisions du Conseil municipal

Désignation d'un référent déontologue pour les élus locaux

L'article L.1111-1-1 du code général des collectivités territoriales qui traite de la Charte de l'élu local a été complété par « Tout élu local peut consulter un référent déontologue chargé de lui apporter tout conseil utile au respect des principes déontologiques consacrés dans la présente charte ».

Il est proposé de désigner Monsieur Jean-Marie BRIGANT pour exercer cette mission, pour une durée de 3 ans soit jusqu'à la fin de la mandature de ce Conseil municipal.

Il sera rémunéré par une indemnité de vacation versée par la commune d'un montant de 80 euros par dossier, conformément à l'arrêté du 2 décembre visé.

Nomination des membres de la CLECT

LBN Communauté a mis en place une Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) lors de l'instauration de la Fiscalité Professionnelle Unique.

Le Conseil municipal désigne ses représentants :

- Monsieur Jean-Paul COQUILLE, Maire (*titulaire*)
- Monsieur Mickaël FEUVRIER, Second-adjoint (*suppléant*)

Projet de Centre de Ressources Territorial - Participation au COPIL

Dans le cadre de futurs travaux de l'EHPAD 'La Chanterie', le CCAS de Coulans-sur-Gée a le projet de mettre en place un Centre de Ressources Territorial (appelé précédemment : Dispositif Innovant de Vie à Domicile (DIVADOM)).

Le président du CCAS a invité l'ensemble des communes de la zone géographique à participer au Comité de Pilotage (COPIL).

Le Conseil municipal a nommé Madame Ingrid CATÉ, Conseillère municipale, pour représenter la commune de Chemiré-en-Charnie au COPIL.

Nomination des représentants au Conseil Citoyens de Territoire (LBN Communauté)

Suite à la conférence des Maires concernant le projet de territoire, il a été exprimé la volonté de faire évoluer le « *Comité de suivi citoyen* » sur le service des déchets vers le « *Conseil citoyens de territoire* ». La commission communication de LBN Communauté a proposé la nomination de deux habitants (de la société civile et non élu) par commune.

Ce collège d'habitants issus des 29 communes membres aura pour rôle d'enrichir le débat par son « expertise » d'usager et de donner son avis aux élus, qui restent à terme les seuls décisionnaires des politiques publiques, sur le principe même de la consultation citoyenne.

Pour Chemiré-en-Charnie le Conseil municipal a proposé de nommer au *Conseil citoyens de territoire* :

- Monsieur Jean-Marie Vanherpe, pour la thématique « *Construire un territoire durable* ». Les sujets concernent : l'urbanisme, l'économie, l'environnement, la gestion des déchets, la mobilité. Monsieur Vanherpe participait déjà au Comité de suivi citoyen sur le service des déchets.
- Madame Chantal Grousseau pour la thématique « *Des politiques pour tous* ». Les sujets concernent : la petite enfance, l'enfance, la jeunesse, le social, la culture, la santé, le tourisme, le sport... .

Monsieur Barbieux a dû décliner la proposition en raison de son emploi du temps fort chargé.

Adhésion de LBN Communauté au Syndicat Mixte de la Sarthe pour le stationnement des gens du voyage

Les élus communautaires de LBN Communauté, par délibération en date du 18 octobre 2023, ont décidé d'adhérer au Syndicat Mixte de la Sarthe pour le stationnement et la gestion de l'aire d'accueil des gens du voyage située « Le Champ Crenet » en bordure de la RD 93 à Loué.

Le Conseil municipal a approuvé et validé le transfert de cette compétence au Syndicat mixte de la Sarthe.



Les décisions du Conseil municipal



Révision des statuts de LBN

Communauté

Les statuts de LBN Communauté ont été adoptés par arrêté préfectoral du 12 juin 2013 lors de la création de la Communauté de Communes à l'échelle du territoire.

Depuis, des changements sont intervenus et les besoins de mise à niveau des dits statuts réclamaient leur modification.

Les statuts actuels ont ainsi fait l'objet d'un travail de réécriture, d'ajouts et compléments pour se coller aux actions portées par la Communauté de Communes.

Ce projet a reçu un avis favorable des membres de la conférence des Maires réunie le 27 septembre 2023. Lors de sa séance du 18 octobre dernier, le Conseil Communautaire LBN a approuvé les statuts mis à jour.

Le Conseil municipal a également validé la proposition des nouveaux statuts de LBN Communauté.

Identification de Zones d'Accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'Énergies Renouvelables (ZAENR)

Dans le cadre de la loi APER du 10 mars 2023, chaque commune est invitée à définir sur son territoire des Zones d'Accélération pour l'implantation d'installations terrestres d'Énergies Renouvelables et en concertation avec les habitants.

Monsieur le Maire présente le dossier proposé et réalisé avec le Pays Vallée de la Sarthe porteur du Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET)

Le dossier reprend 2 types de zone :

- Zone d'accélération éolien
- Zone d'accélération panneaux photovoltaïques.

Le Conseil municipal valide le dossier mis à disposition des habitants du 18 novembre au 5 décembre 2023, pour consultation et avis.

Nombre de locations de la salle communale en 2023

Les évènements associatifs et communaux : 12

Les évènements privés : 18

Les subventions accordées par le Conseil municipal

Animation Loisirs	300 €
Animation Loisirs (fêtes et cérémonies)	200 €
Génération Mouvement-Aînés de Chemiré	200 €
Chemiré Patrimoine	100 €
Charnie Environnement	100 €
UNC d'Epineu-le-Chevreuil	50 €
Les Ateliers de l'Histoire de la Charnie	100 €
Gaule de Joué	100 €
Orchestre de la Vègre Société musicale Loué	150 €

Une subvention de 20€ par enfant habitant la commune est accordée aux établissements et associations qui en font la demande à l'occasion d'activités pédagogiques.



Vote d'une subvention exceptionnelle pour la fête du livre

L'association Animation Loisirs a sollicité une subvention pour l'aider à porter le projet de la fête du livre qui rassemble petits et grands autour du livre.

Le Conseil municipal a décidé de verser une subvention de 150 € à l'association pour ce motif.



Plantations

Deux érables Acer-Autumn ont été plantés à l'entrée du lotissement de la Charmille



Des informations municipales

Cérémonie du 11 novembre 2023

A Chemiré-en-Charnie, le texte du ministre des Armées, Sébastien Lecornu, et de la secrétaire d'État auprès du ministre des Armées, chargée des Anciens combattants et de la mémoire, Patricia Mirallès, a été lu par Louise Feuvrier.

Le voici :

« Le 11 novembre 1923, cela fait cinq ans déjà que, dans la clairière de Rethondes, le maréchal Foch a apposé sa signature sur la convention d'armistice.

Cinq ans déjà que Clémenceau a présenté l'armistice à la Chambre des députés, saluant l'Alsace et la Lorraine retrouvées, honorant « *nos grands morts qui ont fait cette victoire* ».

Et dans cette heure terrible, à l'appel du carillon des églises et des beffrois, dans le silence des canons qui se sont tus, coulent à travers tout le pays des larmes de soulagement et de fierté.

Le 11 novembre 1923, cela fait cinq ans que les blessures cicatrisent lentement. Sur les visages des gueules cassées. Dans le cœur des veuves. Dans la solitude des orphelins. Devant les tombes ouvertes pour un fils ou un père. Au pied des monuments aux morts dont s'est couvert le pays. Les Français sont devenus des sentinelles de l'oubli.

Le 11 novembre n'est plus seulement une date, c'est devenu le rassemblement de tous les Français.

C'est le 11 novembre 1920, quand le soldat inconnu est porté sous l'Arc de Triomphe, pour ne jamais oublier le prix de la Victoire.

C'est le 11 novembre 1923, quand André Maginot allume la Flamme, présence vivante du souvenir des morts. Une flamme qui ne s'est plus jamais éteinte depuis.

C'est le 11 novembre 1940, quand, dans le désarroi des consciences, les lycéens et les étudiants de Paris font de la flamme un symbole de résistance. Quand chez nos compatriotes alsaciens et mosellans, coupés de leur Patrie, la résistance s'organise.

C'est le 11 novembre 1943, quand les résistants de l'Ain devancent la Libération en défilant dans Oyonnax.

C'est aussi le 11 novembre 1944, quand la France retrouve le droit de célébrer la victoire.

Alors, face aux noms inscrits sur les monuments devant lesquels nous sommes rassemblés, nous nous souvenons de tous les morts pour la France qui trouvent le repos dans nos mémoires reconnaissantes. Nous nous souvenons de ceux de 14, de ceux de 40 et de 44, de ceux de 1954 et de 1962, de ceux de 1983 ou de 2008 et de tous les autres. Nous nous souvenons de l'adjudant-chef Nicolas Latourte, du sergent-chef, Baptiste Gauchot et du sergent-chef Nicolas Mazier, tous trois morts pour la France en 2023.

Le 11 novembre est dédié à tous ceux qui sont tombés pour défendre notre Nation, notre liberté, nos valeurs, sur notre sol comme en opération extérieure.

Ils ont des droits sur nous, comme nous avons des devoirs à leur égard. Alors portons lucidement leur héritage. Car c'est en honorant leur sacrifice que se construit l'avenir de notre Nation, sans jamais douter de notre capacité à nous relever des plus grands périls.

Et portons fièrement le Bleuet de France, cette fleur dont l'éclosion ramenait la vie sur la terre déchirée des champs de bataille, qui désormais honore les morts et soutient ceux qui restent.

Aujourd'hui la Flamme brille sous l'Arc de Triomphe depuis 100 ans durant lesquels les Français n'ont jamais cessé de clamer :

Vive la République !

Et vive la France ! »





Des informations municipales

Ouverture du dépôt de pains

Qu'on se le dise !

Le dépôt de pains a ouvert le 3 janvier pour inaugurer l'année 2024 en beauté.

Comment faire ?

Vous passez commande lors d'une permanence et revenez la chercher et la payer à la permanence de votre choix. Entre temps, un bénévole aura transmis votre commande auprès de la boulangerie de Brûlon « Le p'tit moulin ».

C'est ouvert salle Chauvelier les mercredis et samedis de 10h à 12h.

D'où vient cette idée ?

Elle a germé dans la tête de quelques Chemiréens et Chemiréennes installés autour de la table des échanges sur le devenir de la salle Chauvelier. Au même moment, le boulanger ambulant arrêta sa tournée. Afin de savoir combien de personnes étaient bien embêtées par cette situation, il a été décidé de recenser les besoins de chacun via un petit questionnaire d'enquête transmis dans les boîtes aux lettres. Malgré le petit nombre de répondants, Monsieur Le Maire a décidé de mettre en place un dépôt de pains, salle Chauvelier, sous réserve d'avoir une équipe de bénévoles suffisante pour assurer les permanences toute l'année. 7 personnes se sont proposées ! Depuis l'ouverture, un nouveau bénévole a grossi l'équipe.

A noter que la trésorerie du dépôt de pains est co-géré avec Animation Loisirs.

Lors des permanences de janvier, les « clients » (13 le premier jour) se sont montrés bien contents de pouvoir venir à pied chercher leur pain, viennoiserie, galette des rois et autres pâtisseries réalisés dans la nuit par le boulanger ! C'est une délicieuse odeur qui embaume la salle Chauvelier, celle qui fait croquer le croûton de la baguette ou le petit bout du croissant en sortant...

Les colis de Noël des Aînés

Le colis de Noël est distribué par les élus aux Chemiréen.ne.s âgé.e.s de plus de 65 ans.

Cette distribution à domicile est l'occasion d'échanger et de prendre des nouvelles.

Cette année, à nouveau, les colis ont été commandés à la *cabane des producteurs* de Mareil. Ce sont des produits de qualité et il s'agit pour l'équipe municipale de promouvoir l'artisanat local.

Le petit savon au lait d'ânesses de chez *Fabullâne* était dans les colis, bien entendu, ainsi que les rillettes de la boucherie de Conlie.



État Civil 2023

Naissances

Mia BRAULT
Anna HUET

*Nous souhaitons beaucoup de joie
et bonheur aux parents*

Décès

Madame Fernande BOUET

*Nous vous faisons part du décès de deux anciens habitants de
Chemiré-en-Charnie*

Monsieur Serge GRANDIN
Monsieur Georges DUBOIS

*Nous renouvelons nos sincères condoléances aux familles
endeuillées.*



Les finances de la commune

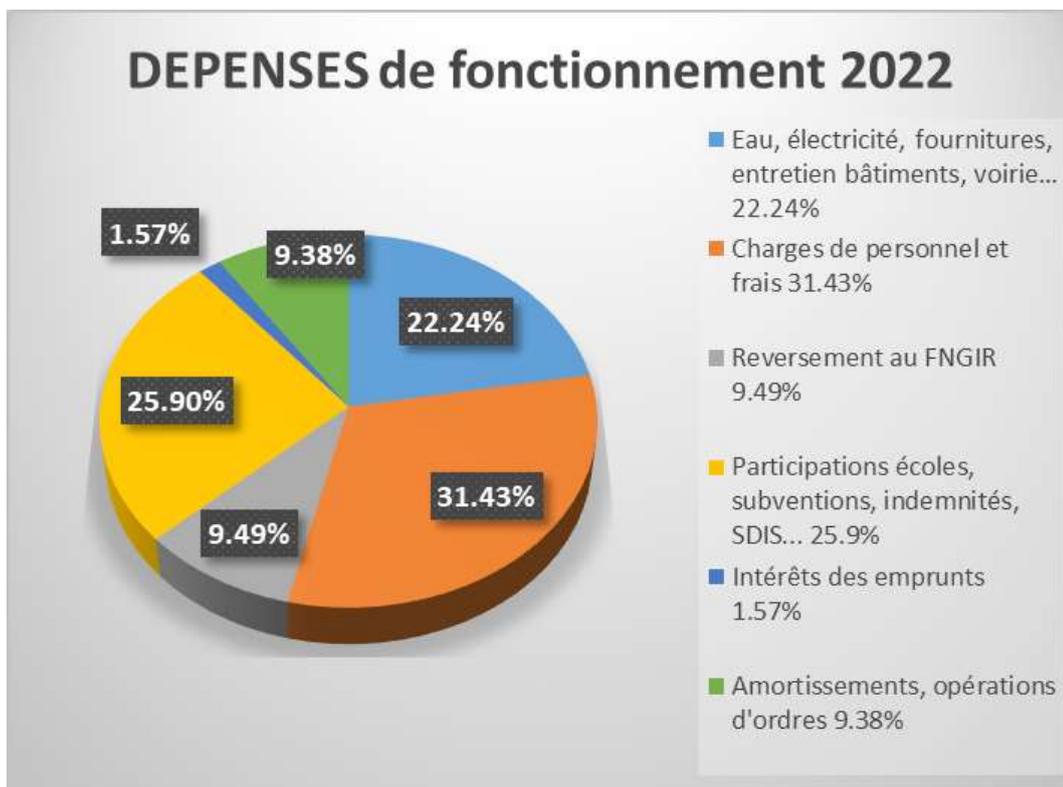
Le Compte Administratif 2022

Le Compte Administratif a été voté par le Conseil municipal lors de sa séance du 10 mars 2023. Il présente les dépenses et les recettes réalisées et comptabilisées dans les comptes de la Mairie au cours de l'exercice 2022. Il correspond au compte de gestion établi en parallèle par le comptable du Trésor Public.

Le fonctionnement concerne les biens et les services consommés par la mairie pour les besoins de son activité (subvention, salaires, équipement, entretien des bâtiments, remboursement de prêt...)

	Dépenses 2022	Recettes 2022	Résultats antérieurs	Résultats 2022
Fonctionnement	138 467.16	175 700.84	157 543.90	194 777.58
Investissement	45 247.40	34 826.58	- 4 142.39	-14 563.75
Total	183 714.56	210 527.42	153 401.51	180 213.83

L'investissement concerne les opérations qui modifient la valeur ou la consistance du patrimoine de la commune (aménagement d'un bâtiment, acquisition, matériel durable...)



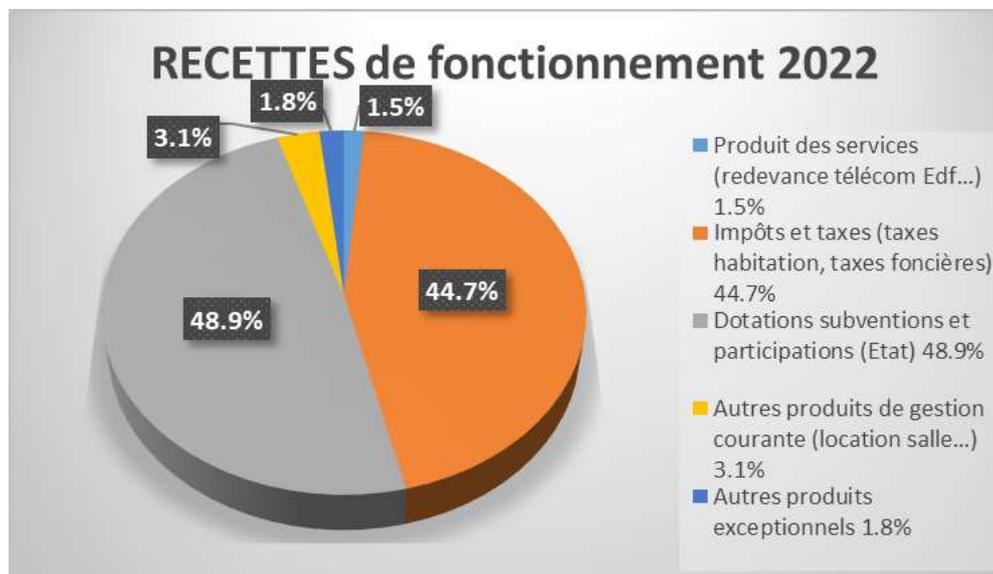
*FNGIR : Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources (mécanisme qui assure à chaque commune la compensation des conséquences financières de la réforme de la taxe professionnelle de 2011)

RECETTES de fonctionnement 2022	
Produit des services (redevance télécom Edf...) 1.5%	2 590.59
Impôts et taxes (taxes habitation, taxes foncières) 44.7%	78 623.96
Dotations subventions et participations (Etat) 48.9%	85 922.48
Autres produits de gestion courante (location salle...) 3.1%	5 413.22
Autres produits exceptionnels 1.8%	3 150.59
Total des recettes de fonctionnement	175 700.84



Les finances de la commune

Les RECETTES de fonctionnement de l'année 2022



Les opérations d'investissement réalisées en 2022

Remboursement emprunt (capital)	9 503.40
Versement lotissement	11 00.00
Moins-value terrain	297.12
Tracteur	3 000.00
Mise aux normes du tracteur	1 870.38
Tables de lecture patrimoine	1 002.00
Couvertines muret salle	2 317.82
Solde Maîtrise d'œuvre salle	2 234.12
Panneaux stop	1 572.00
Aménagement voirie	5 073.59
ATESART aménagement voirie	979.20
Logiciels mairie	1 544.40
Panneau affichage lumineux	4 853.37



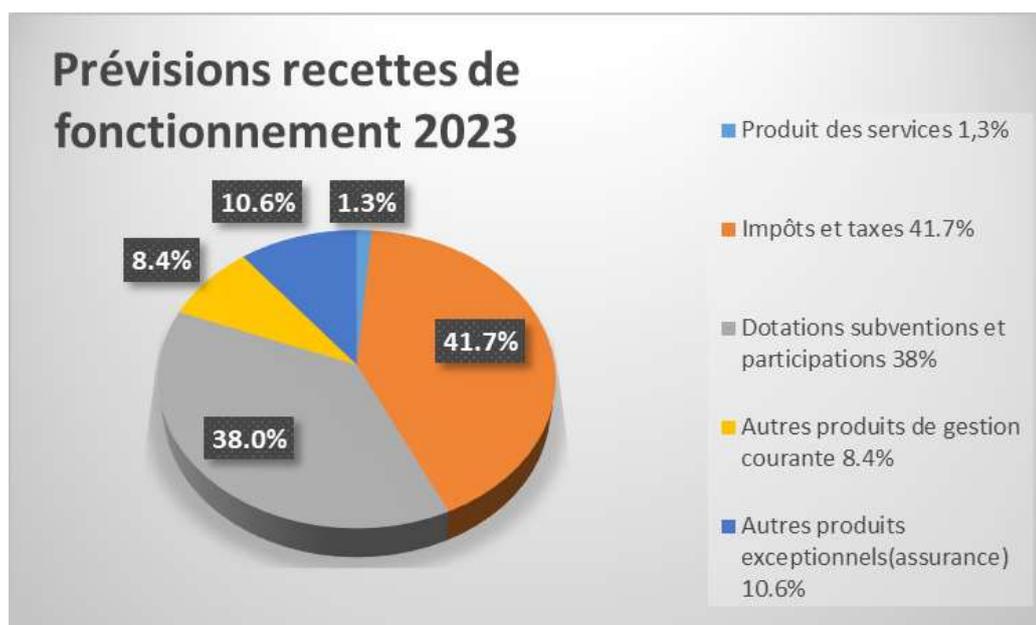
Les finances de la commune

Le Budget Primitif 2023

Le budget d'une commune présente les **dépenses de fonctionnement** qui correspondent à l'activité des services : l'entretien des bâtiments, le salaire des agents, les aides aux associations et les **dépenses d'investissement** qui viennent enrichir le patrimoine de la collectivité et améliorer la qualité de vie des habitants : construction de bâtiments, renouvellement de matériel, travaux de voirie...

Le Budget Primitif correspond aux prévisions et autorisations de dépenses et recettes pour l'exercice. **Le Budget Primitif 2023 est voté en équilibre** par le Conseil municipal lors de la séance du 10 mars 2023.

	Prévisions dépenses 2023	Prévisions recettes 2023
Fonctionnement	335 725.27	335 725.27
Investissement	210 497.15	210 497.15



Vote des taxes 2023

La taxe d'habitation sur les résidences principales a été supprimée par l'article 16 de la loi de finances pour 2020. Cette réforme est réalisée par étapes, sur une période allant de 2020 à 2023.

Le Conseil municipal n'a pas modifié les taux votés en 2022 et 2021.

Taxe Foncière/bâti : 33.25%

Taxe Foncière/non bâti : 23.99%



Les finances de la commune

Le Budget Primitif 2023 (suite)

Les crédits votés le 10 mars 2023 en prévision des investissements 2023 sont les suivants :

Remboursement emprunt (capital)	8 000.37
Tapis d'accessibilité cimetière	9 000.00
Rampe d'accès piéton	5 000.00
Reprise de concessions cimetière	7 000.00
Clôture	1 700.00
Bride Cloche	1 006.80
Panneau affichage Etival	500.00
Lotissement de la Charmille	7 557.35
Panneau d'affichage parking	544.00
Matériel outillage	1 100.00
Frais d'étude Atelier	1 800.00
Construction Atelier	65 000.00
Terrain de jeux	21 197.42
Tables de lecture patrimoine historique	900.00
Tables de lecture patrimoine naturel	2 556.00
Mobilier salle communale	2 500.00
Mobilier salle Chauvelier	600.00
Écran vidéo projecteur	600.00
Chaises	1 500.00
Aménagement extérieur salle Chauvelier	5 000.00
Restauration du Christ en Croix	6 696.00
Vitraux chapelle d'Etival	42 076.00
Logiciels mairie	1 600.00
Matériel informatique	1 500.00
Volet roulant solaire mairie	1 000.00
Déficit reporté	14 563.21
Total	210 497.15

Certains investissements n'ont pas été réalisés en 2023. Les sommes seront reportées ou réaffectées sur le budget primitif 2024, selon les nouvelles décisions.



La vie des associations

COLLECTIF CHARNIE ENVIRONNEMENT



Le bocage plus que jamais

A la fin de l'année 2023, un petit signe d'encouragement nous est venu in extremis de Dubaï, contre toute attente. De haute lutte, dans ce pays ô combien pétrolier, les pays défenseurs des **énergies renouvelables** ont imposé qu'elles soient mentionnées dans le texte final. En France, la nouvelle loi promouvant leur accélération a connu une première déclinaison locale avec une consultation des habitants de LBN. Pour notre part nous avons insisté sur le bois-énergie en concomitance avec la **restauration du bocage** qui doit être l'un des objectifs du PLUi en préparation. A ce sujet, nous avons rencontré le 10 mai le Président de LBN, Daniel Coudreuse et Michel Briffault, maire de Coulans sur Gée en charge du PLUi. Ils se sont montrés favorables à l'introduction dans le document final d'une réglementation protégeant **les haies** : classement d'un certain nombre, pas de destruction sans autorisation et si autorisation, replantation sur une longueur au moins du double de celles détruites. Ainsi pourra-t-on enfin préserver notre bocage, favoriser les haies en tant que puits de carbone pour lutter contre l'effet de serre et donc aussi maintenir la biodiversité. Ce qui signifie préserver les insectes, les précieux pollinisateurs pour la reproduction des fruits (80% en dépendent), sans oublier la protection des oiseaux, en grave déclin partout dans le monde (Nourrissons-les en hiver pas avec des miettes de pain mais avec des graines de tournesol bio...). Gardons dans notre jardin un petit carré d'ortie, « plante hôte » qui accueille la pondaison d'insectes et papillons comme les vulcains dont les chenilles se nourrissent de feuilles fraîches.

Énergies renouvelables : la **méthanisation** en fait partie. Après le méthaniseur de Conlie, l'été dernier a vu l'inauguration de celui de Loué. Nous avons soutenu voilà 4 ans le projet lancé par un groupe d'agriculteurs passionnés qui se sont associés avec Engie Biogaz. La valorisation notamment de déchets verts de LBN autrefois perdus est positive. Nous avons seulement émis des réserves sur le recours à des cultures énergétiques, dont le maïs, espérant que leur apport restera limité à 8% des intrants.

Notre association créée en 2008 s'appelle dorénavant **Collectif Charnie Environnement**, contraction des 4 associations qui formaient le Collectif pour la Sauvegarde de la Charnie. La décision a été validée



à l'unanimité par l'Assemblée Générale qui s'est tenue à Chemiré le 3 juin. Nombre d'adhérents de l'ancienne ANEVR de Neuville ont rejoint « CCE », le nouveau Collectif, l'un d'eux Loïc Blanchard rejoignant au Bureau son concitoyen Daniel Trubert, notre trésorier. Un grand merci aux 50 membres qui nous sont fidèles depuis 15 ans, nous permettant d'être pris en considération par les élus de notre territoire.

C'est avec une grande satisfaction que nous avons enfin vu rétabli l'usage du **Chemin Rural 44** qui traverse la Grande Charnie. Son défrichement a été permis grâce

aux bénévoles de l'ensemble des associations de Chemiré et des maires de Chemiré et Neuville, ce dernier donnant particulièrement de sa personne. Restera à entretenir régulièrement le chemin avec l'aide espérée d'associations mayennaises.

Pour le collectif, Laurent Desprez



La vie des associations



ANIMATION LOISIRS

Il est traditionnel de faire un bilan de l'année écoulée et concernant les activités qui font vivre notre commune, le bureau d'Animation Loisirs est très satisfait de constater une participation globalement grandissante des Chemiréens, mais aussi des habitants des communes environnantes.

Souvenez-vous :

- Mars : concours de soupes.
- Avril: petite randonnée avec chasse aux trésors.
- Juin : seconde édition de la fête du livre.
- Septembre: fête de la St Gilles.
- Octobre : randonnée contée, exposition de photos locales et tartiflette.
- Novembre : soirée pot au feu.
- Décembre : accueil des cyclistes du téléthon - Passage du Père Noël dans le village - Spectacle de Noël.

Ces animations n'ont pu se faire qu'avec le concours des habitants et amis bénévoles, et pour certaines avec un support exceptionnel de notre commune et de LBN Communauté..

Animation Loisirs participe, avec les autres associations, aux divers projets qui verront le jour dans la commune, et nous sommes particulièrement sensibilisés par la sauvegarde de notre superbe environnement et la mise en valeur du patrimoine qui le compose.

Nous favorisons les activités qui ont un minimum d'impact sur la consommation d'énergie, sur les déplacements en voiture et nous favorisons, selon nos possibilités, des fournitures locales et même du « fait maison ».

2024 à Chemiré-en-Charnie : ce qui a été proposé l'an dernier avec peut-être quelques adaptations et certainement des surprises !

Chaque habitant est membre de droit de l'association gratuitement, une bonne idée, petits et grands pour nous rejoindre !

Notre premier rendez-vous sera l'Assemblée Générale de l'association prévue le samedi 3 février

Pour garder un œil informé sur nos diverses festivités, plusieurs choix :

- Le panneau d'affichage municipal et le site internet de la mairie.
- L'application gratuite pour téléphone mobile « panneau pocket ».
- Le compte Facebook de Animation Loisirs.
- L'adresse mail : Loisir-chemire@hotmail.com
- Les affiches posées aux entrées de la commune.

Le bureau d'Animation Loisirs vous souhaite une très bonne année et espère vous retrouver nombreux(ses) pour participer à ses animations.

- Le bureau : Catherine Beautemps-Joli - Ingrid Caté - Peggy Chudeau - Nicolas Padois - Roland Ahier

- Les contacts : Loisir-chemire@hotmail.com Roland Ahier 0629160079 et Nicolas Padois 0681191729

- L'adresse postale : Mairie, 6, Place St Gilles 72540 Chemiré-en-Charnie



La vie des associations



LE CLUB GÉNÉRATIONS-MOUVEMENT DE CHEMIRÉ EN CHARNIE

La vie du Club en 2023

En 2023 le Club Généralions-Mouvement de Chemiré en Charnie est passé de 13 à 15 adhérents. Nos rencontres bimensuelles, planifiées par Rolland Briffault, rassemblent l'essentiel de nos effectifs, convivialité, parties de cartes et jeux de société sont au rendez-vous. L'équipe du Concours Culturel parvient parfois à faire briller le Club au sein des classements départementaux.

Nous recevons également les adhérents des clubs voisins pour des rencontres comme l'initiation au tarot. Rappelons que nos adhérents peuvent participer aux activités organisées par le club « Généralions-Mouvement du Pays de Loué » telles que la gymnastique, le bowling ou les randonnées pédestres.

En octobre nous avons tenu une Assemblée Générale extraordinaire dans le but d'assouplir dans nos statuts la composition des structures dirigeantes (Conseil d'Administration, Bureau).

De la sorte nous avons pu accueillir dans notre Conseil d'Administration deux membres supplémentaires décidés à s'investir dans le fonctionnement du Club.

La composition du Bureau demeure inchangée.

Notre repas des aînés n'a pu se tenir à Saint Denis d'Orques, le restaurant qui nous recevait ayant fermé. Nous nous sommes tournés vers celui de Neuville en Charnie à la grande satisfaction de tous.

Le loto de fin d'année est une des rares activités que nous arrivons à équilibrer financièrement principalement grâce à la générosité de participants.

À cette occasion des paniers de Noël ont été distribués aux adhérents. Nous remercions l'épicier de Voutré qui offre ses services dans la commune le Jeudi matin de les avoir confectionnés. Nous pensons ainsi contribuer au maintien d'un service dont nos communes rurales ont bien besoin.

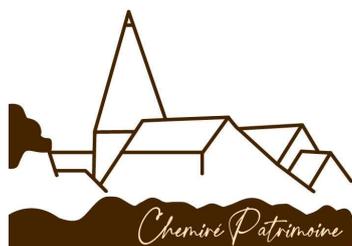
Nous tenons à remercier la municipalité qui, par son soutien financier, nous permet de continuer à fonctionner.

Merci à nos adhérents de continuer à nous faire confiance.

La présidente, Sylvie Vanherpe



La vie des associations



CHEMIRÉ PATRIMOINE

En cette année 2023, l'engagement conjoint des différentes associations de la commune, dont Chemiré Patrimoine, a permis, avec l'aide de la municipalité, la poursuite des actions en faveur de la mise en valeur et l'animation du patrimoine : ouverture du CR 44, nettoyage et entretien des chemins, pose de panneaux « nature », balades contées, Journées du patrimoine, animations musicales, restauration du Christ polychrome d'Étival, entre autres.

Dans leur diversité, ces actions concourent à faire de Chemiré-en-Charnie une commune où il fait bon vivre. Et une bonne qualité de vie passe aussi par la préservation de son paysage et de son patrimoine bâti. Dans le bulletin de l'an passé, j'avais ainsi intitulé l'article consacré à notre association, « Mise en valeur du patrimoine, la dynamique est lancée ». Aujourd'hui, je peux dire que cette dynamique se poursuit... L'an prochain, j'écrirais peut-être que la dynamique se structure ! Car c'est là - pour parfaire la métaphore - le chemin qu'il nous faut tracer : concevoir collectivement une offre patrimoniale cohérente et visible. Comme par exemple, le raccordement des réseaux pédestres intra et inter communaux dont le CR 44 constituerait l'épine dorsale. L'article du Maine Libre paru en septembre dernier et consacré à la chapelle d'Étival résume également bien cet enjeu, à la fois pour la commune, ses habitants et notre association, « la chapelle ND d'Étival mérite une meilleure visibilité », « un site exceptionnel mais paradoxalement méconnu » et « difficilement accessible ». Certes, les travaux de restauration de la chapelle s'accroissent, et c'est très positif, mais en même temps quelle image dévalorisante et peu attrayante offrons-nous aux visiteurs qui inmanquablement se demandent comment y accéder et s'étonnent de l'état d'abandon du site qui l'entoure.

Incontestablement, la sauvegarde et la mise en valeur complète d'un tel site, malgré les difficultés que cela impliquerait, devraient constituer une des priorités pour parvenir à cette cohérence de l'offre patrimoniale évoquée ci-dessus. En 2019, nous avons alerté les élus territoriaux, sans succès. Cinq ans plus tard, à la faveur du projet d'aménagement de l'étang, et le soudain intérêt que pourrait présenter le site d'Étival dans la concrétisation de ce projet, peut-être serait-il bon de « remettre le couvert » ? C'est, il me semble, l'une des questions sur lesquelles il faudra débattre lors de notre prochaine assemblée générale.

D'ici là, au nom du bureau, je vous souhaite une belle et heureuse année 2024.

Philippe Grégoire

Président de Chemiré Patrimoine

Retour en images 2023



Rando contée en Petite Charnie



Un atelier de la fête du livre



Le concours de soupes : on juge du regard, hume, goûte et on donne une note !



Le concours de fleurissement



La Saint-Gilles : le repas champêtre des Chemiréen.e.s et leurs ami.e.s



Concert aux journées du patrimoine



Installation des 6 tables de lecture sur les chemins valorisant le patrimoine naturel de notre commune



Soirée tartiflettes



Funambule et le Père Noël en pleine distribution

Les bénévoles en cuisine, en montage et démontage de barnums, au service, à la vaisselle, à la com', aux courses



Écosser les mogettes



Éplucher les pommes de terre



S'adapter au thème



Installer les barnums



Après la fête ... une autre fête !



*Quelques bénévoles de la Saint-Gilles.
Ils ne sont pas tous là !*

Des informations du territoire

L'accélération de la production d'énergies renouvelables sur notre territoire



Les énergies fossiles sont de plus en plus rares et leur extraction de la terre produit du CO₂ en partie responsable du réchauffement climatique.

Les énergies renouvelables utilisent la force des vents, de l'eau, du rayonnement solaire pour produire de l'électricité (via les éoliennes, les barrages, le photovoltaïque) ou de la chaleur

(avec le bois ou la terre).

Ces installations de production d'énergie sont en progression, mais il s'agit aujourd'hui d'accélérer leur développement en France et en particulier dans le Pays Vallée de la Sarthe afin de satisfaire nos besoins en électricité, réduire notre consommation énergétique (de 16 %) et nos émissions de gaz à effet de serre (de 15 %) d'ici 2030 et de devenir territoire à énergie positive en 2050.

La loi du 10 mars 2023, dite loi APER* vise à accélérer cette mise en place. Elle porte aussi sur la démarche qui donne aux communes la possibilité de consulter leurs habitants sur leur avis d'implantation dans le but de définir la zone d'implantation des énergies en question. Elle tient compte des contraintes liées au patrimoine et au paysage (monuments historiques, sites classés ...), à la biodiversité et à l'environnement (réserves naturelles, zones d'incidences potentielles pour les oiseaux et les chauve-souris ...), des contraintes civiles et militaires (radars météo et militaires, lignes électriques, zones de navigation aérienne... et des contraintes liées aux activités humaines (habitations, routes, lignes électriques...).

Cette loi vise donc à impulser les différentes réformes en matière écologique et énergétique et de les adapter à la réalité de chaque bassin de vie.

Ainsi vous avez été invités à prendre connaissance, à la mairie, des détails du dossier concernant la démarche et les données transmises par Pays Vallée de la Sarthe et sur [le site du gouvernement](#) . 14 personnes se sont déplacées et 7 d'entre-elles ont émis un avis.

Le Conseil municipal est favorable à la proposition de zones d'accélération pour la zone photovoltaïque en toitures, mais émet des réserves pour la zone d'accélération éolien.



APER Accélération de la Production des Énergies Renouvelables*

Des informations du territoire



Le SIAEP

Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable

RAPPROCHEMENT DE DEUX SYNDICATS SAEP de Conlie-Lavardin - SIAEP de Charnie- Champagne

Le SAEP CONLIE LAVARDIN et le SIAEP CHARNIE ET CHAMPAGNE étudient depuis 2022 la possibilité d'un rapprochement entre les deux syndicats.

Cette concertation a eu lieu en vue de répondre à plusieurs objectifs : se préparer à la raréfaction de la ressource en eau, améliorer la protection des captages, sécuriser la distribution d'eau pour limiter les coupures, sécuriser l'organisation des services et optimiser les coûts de contrats de fournitures et de sous-traitance.

La fusion des deux collectivités formera un Syndicat composé de 16 communes qui desservira 6300 abonnés avec une production annuelle d'environ 1.1 million de m3 d'eau potable.

Création du nouveau syndicat :

Après l'avis des communes sur le nouveau périmètre et la signature d'un arrêté préfectoral de constitution, la création du nouveau syndicat interviendra le 01 avril 2024 et s'appellera :

SIAEP CHARNIE ET CHAMPAGNE



Élections européennes 2024 : le 9 juin prochain.

Aux élections européennes, les personnes qui vivent dans l'Union européenne élisent des députés pour les représenter au Parlement européen.

Les élections ont lieu dans les 27 pays de l'UE. Les Français éliront 81 eurodéputés le 9 juin prochain.

Tout citoyen âgé d'au moins 18 ans et inscrit sur les listes électorales peut voter. Il est possible de voter par procuration ou depuis l'étranger si certaines conditions sont respectées.

Pour pouvoir voter, vous devez être inscrit sur les listes électorales de votre commune. Vous pouvez vous inscrire et voter la même année. Mais vous devez vous inscrire au plus tard le 6^e vendredi qui précède le 1^{er} tour. Ce délai est reporté au 10^e jour avant le 1^{er} tour si vous êtes dans une situation particulière (jeune de 18 ans sans recensement citoyen, déménagement, acquisition de la nationalité française, droit de vote recouvré).

Vous pouvez vous inscrire via [un formulaire en ligne](#), en vous rendant dans la mairie de votre commune ou alors encore par courrier.



Le mémo pratique

Les commerces ambulants, les entreprises, les gîtes et les activités

LES COMMERCES

Boucherie des Halles de Conlie 02 43 20 50 27
Mrs Couasnon et Petitot
Le vendredi vers 9h place Saint-Gilles et en campagne.

Épicerie de Voutré 02 43 37 25 41
Le jeudi vers 8h place Saint-Gilles et en campagne.

Les horaires de passage sont donnés à titre indicatif, ils sont susceptibles de changement en fonction des conditions de circulation.



Le dépôt de pains est géré par les bénévoles de Chemiré-en-Charnie. Les mercredi et samedis de 10h à 12h, salle Chauvelier.

Passez vos commandes lors d'une permanence !

LES ENTREPRISES

L'Échappée Sarthoise : Vente directe de viande bovine et de confitures Bio, La Mordantière, 06 43 55 82 70.

Fabullâne : Fabrication et vente de savons au lait d'ânesse, le Vieux Logis, 06.82.30.27.52.

Services aux particuliers : jardinage, bricolage ..., Mr Franck Charlot, 07 68 31 34 34, servopart72@g-mail.com

MC3E : Entreprise d'électricité générale
0630450742 - site internet : <https://mc3e.odoo.com/>

LES GÎTES



Gîte de l'Abbaye Étival
(10 personnes)
Mme et Mr Grousseau 06 30 15 40 95 jmichelgrousseau@orange.fr



Gîte de la Charnie Chemiré
(14 personnes)
2 rue Bourdon Durocher
Mr Bernard 06 85 08 11 75 ou
Mme Baudlet 06 71 26 87 15



Gîte de Mont Louvre Chemiré
(4 personnes)
Mme et Mr Ahier 06 29 16 00 79
efar@sfr.fr



Gîte de la Mordantière Chemiré
(14 personnes)
Mme et Mr Philippe 06 43 55 82 70

Collecte des déchets

A Chemiré, le **mercredi** des semaines **paires**.
A Étival, le **vendredi** des semaines **impaires**.

Les tarifs de location de la salle communale

Repas-buffet-fête (2 jours) *

Tarif été (du 15 avril au 14 octobre) :
250 €/300 €**

Tarif hiver (du 15 octobre au 14 avril) :
300 €/350 €**

* Les jeunes Chemiréens(nes) de 18 à 20 ans bénéficient du demi-tarif 1 fois par an.

** tarif habitants de la commune

Vin d'honneur Sépulture : 55 €

Vin d'honneur Mariage : 100 €

Opération commerciale ou animation culturelle avec entrée payante (1 jour) : 150 €

Réunion (1/2 journée) : 80 €

Forfait ménage non fait ou mal fait : 80 €

Location sono : 50 €

Agenda des animations 2024 les premières dates

- Samedi 3 février - Assemblée Générale d'Animation Loisirs
- Samedi 16 mars - Concours de soupes
- Samedi 6 avril - Chasse aux trésors
- Dimanche 9 juin - Fête du livre

- Dimanche 1er septembre - St Gilles
- Samedi 21 et dimanche 22 septembre – Journées européennes du patrimoine
- Samedi 12 octobre - Rando et surprise
- Samedi 16 novembre - Pot au feu
- Dimanche 15 décembre - Noël